

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou le « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, les flux de trésorerie disponibles, la devise constante et le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN. La direction estime que ces mesures de la performance rajustées fournissent à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'elles facilitent les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Ces éléments peuvent comprendre :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale et de l'adoption de taux.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2023, le bénéfice net de la Compagnie s'est établi à 1 220 M\$, ou 1,82 \$ par action après dilution. Il n'y a pas eu de rajustement au premier trimestre de 2023.

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2022, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 925 M\$, ou 1,32 \$ par action après dilution, qui exclut des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 10 M\$, ou 7 M\$ après impôts (0,01 \$ par action après dilution), comptabilisés au poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats.

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois terminés les 31 mars 2023 et 2022, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 31 mars	
	2023	2022
Bénéfice net	1 220 \$	918 \$
Rajustements :		
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	–	10
Incidence fiscale des rajustements ¹⁾	–	(3)
Total des rajustements	–	7
Bénéfice net rajusté	1 220 \$	925 \$
Bénéfice dilué par action	1,82 \$	1,31 \$
Incidence des rajustements, par action	–	0,01
Bénéfice dilué par action rajusté	1,82 \$	1,32 \$

1) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois terminés les 31 mars 2023 et 2022, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	Pour les trois mois terminés le 31 mars	
	2023	2022
Bénéfice d'exploitation	1 662 \$	1 227 \$
Rajustement :		
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	–	10
Total du rajustement	–	10
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 662 \$	1 237 \$
Charges d'exploitation	2 651 \$	2 481 \$
Total du rajustement	–	(10)
Charges d'exploitation rajustées	2 651 \$	2 471 \$
Ratio d'exploitation	61,5 %	66,9 %
Incidence du rajustement	– %	(0,3 %)
Ratio d'exploitation rajusté	61,5 %	66,6 %

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois terminés les 31 mars 2023 et 2022, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes:

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 31 mars	
	2023	2022
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 055 \$	570 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(462)	(101)
Flux de trésorerie nets générés avant les activités de financement	593	469
Rajustement :		
Impôts sur les bénéfices en espèces pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion ¹⁾	—	102
Flux de trésorerie disponibles	593 \$	571 \$

1) Se rapporte à des paiements d'impôts sur les bénéfices de 102 M\$ pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion avec le KCS. Voir la Note 4, *Acquisitions*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2022 de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,35 \$ et à 1,27 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les deux périodes de trois mois terminées les 31 mars 2023 et 2022. En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois terminés le 31 mars 2023 aurait été moins élevé de 42 M\$ (0,06 \$ par action après dilution).

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois terminés le 31 mars 2023 :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 31 mars			Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
	2023	Incidence de la devise constante	2022	
Produits d'exploitation				
Produits pétroliers et chimiques	828 \$	(33) \$	756 \$	5 %
Métaux et minéraux	529	(28)	406	23 %
Produits forestiers	511	(25)	426	14 %
Charbon	263	(6)	195	32 %
Produits céréaliers et engrais	861	(27)	604	38 %
Intermodal	1 012	(21)	1 056	(6 %)
Véhicules automobiles	215	(11)	165	24 %
Total – Produits marchandises	4 219	(151)	3 608	13 %
Autres produits d'exploitation	94	(3)	100	(9 %)
Total – Produits d'exploitation	4 313	(154)	3 708	12 %
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux	812	(20)	753	(5 %)
Services acquis et matières	593	(13)	538	(8 %)
Carburant	557	(32)	525	– %
Amortissement	448	(11)	420	(4 %)
Location de matériel	90	(5)	95	11 %
Risques divers et autres	151	(7)	150	4 %
Total – Charges d'exploitation	2 651	(88)	2 481	(3 %)
Bénéfice d'exploitation	1 662	(66)	1 227	30 %
Intérêts débiteurs	(165)	10	(126)	(23 %)
Autres éléments du produit net des prestations	119	–	125	(5 %)
Autres produits (pertes)	1	–	(14)	107 %
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices	1 617	(56)	1 212	29 %
Charge d'impôts sur les bénéfices	(397)	14	(294)	(30 %)
Bénéfice net	1 220 \$	(42) \$	918 \$	28 %
Bénéfice dilué par action	1,82 \$	(0,06) \$	1,31 \$	34 %

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 31 mars 2023 et 2022 et pour les douze mois terminés les 31 mars 2023 et 2022, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 31 mars et pour les douze mois terminés le 31 mars</i>	2023	2022
Capitaux empruntés		16 648 \$	13 383 \$
Rajustements :			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an ¹⁾		441	430
Régimes de retraite en déficit ²⁾		352	443
Capitaux empruntés rajustés		17 441 \$	14 256 \$
Bénéfice net		5 420 \$	4 841 \$
Intérêts débiteurs		587	606
Charge d'impôts sur les bénéfices		1 748	1 419
Amortissement		1 757	1 614
Coût des contrats de location-exploitation ³⁾		144	134
Autres éléments du produit net des prestations		(492)	(433)
Autres pertes (produits)		12	(31)
Rajustements :			
Programme de compression de l'effectif ⁴⁾		–	39
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires ⁵⁾		12	30
Coûts de transaction ⁶⁾		–	84
Frais de résiliation d'une entente de fusion ⁶⁾		–	(886)
BAIIA rajusté		9 188 \$	7 417 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)		1,90	1,92

- 1) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.
- 2) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.
- 3) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.
- 4) Se rapporte à des prestations de cessation d'emploi et à des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif. Consulter la section intitulée *Mesures de la performance rajustées* du Rapport de gestion annuel de 2022 de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.
- 5) Se rapporte à des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires comptabilisés au poste Risque divers et autres des États consolidés des résultats. Consulter la section intitulée *Mesures de la performance rajustées* du Rapport de gestion annuel de 2022 de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.
- 6) Se rapporte à l'Entente de fusion du CN qui a été résiliée. Voir la *Note 4, Acquisition*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2022 de la Compagnie ainsi que la section intitulée *Mesures de la performance rajustées* du Rapport de gestion annuel de 2022 de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.